

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 12/02/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 FEVRIER 2026

N° 05-2026

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

Représentés :
0Pour :
8Contre :
0Abstention :
0

L'An Deux Mille Vingt Six le Dix-neuf février à 18 heures
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, KROGSDAHL A,
 THEULE JC, VEDEL P, STEHLE C,

Absent : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP

Objet : Avenants au marché de Travaux – Théâtre de verdure / réhabilitation du pavillon et ses abords

Par délibération en date du 18/09/2025 le conseil municipal entérinait le choix des entreprises dans le cadre du marché public de travaux pour la réhabilitation du théâtre de verdure « pavillon et ses abords »

Les travaux ont débuté et à ce jour, il est nécessaire de valider les avenants au marché initial pour certains lots :

- Lot n°3 –Charpente – couverture zinguerie :

Entreprise Au cœur du Bois – Za de la montée rouge– 30310 Vergèze

Montant initial du marché : 33 211.96 € ht Montant de la plus-value : + 4 134.88 € Ht

soit un total de 37 346.84 € ht

Surcoût lié à la nécessité de la charpente de fonctionner en diaphragme, d'être auto stable et d'avoir une protection au feu supérieure que celle prévue au DCE. Ces demandes sont apparues en phase préparatoire et ne pouvaient être intégrées en phase conception.

- Lot 2 : Gros œuvre démolition :

Entreprise Garrigos – 12 Avenue des platanes – 34150 Montpeyrroux

Montant initial 139 731 € / Moins-value de - 2 700.00€ Ht pour la préparation et installation du chantier et - 4 080.00€ pour la démolition. Soit un total du lot 132 951 € ht

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Meditrag .

Lot 1 : terrassement vrd :

Entreprise Meditrag – Zac le causse – 34630 St Thibéry

Montant initial 57 016.68 € - Plus-value + 6 778.71€ Ht soit un total de 63 795.39 €

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de l'autoriser à signer ces avenants avec les entreprises titulaires des marchés.

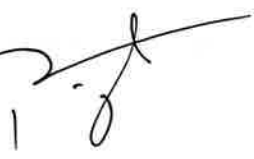
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au marché de Travaux – Théâtre de verdure /
réhabilitation du pavillon et ses abords tels que présentés ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,
SIEGEL R.**



Le / La secrétaire de séance,

